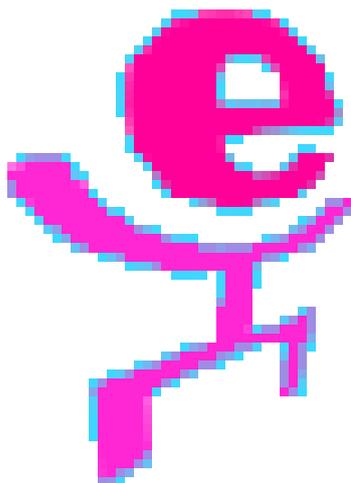


<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3606>



Formation continue : vers la fin ?

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Formation continue et Reversions -



Date de mise en ligne : dimanche 3 octobre 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Manuels scolaires en collège, formation continue et initiale des personnels subissent la baisse des crédits.

Le tableau ci-dessus indique clairement les difficultés du rectorat

Dépenses relatives à	2009	2010	évolution
Frais de déplacements	500387€	797108€	+ 59%
Formation initiale et continue des enseignants, CPE et COP	599136€	500000€	-17%
Crédits pédagogiques dont manuels scolaires, stages en entreprises, photocopages	2812014€	2142643€	-24%
Crédits TICE	322935€	176230€	-45%
autres			
TOTAL	4301153€	3703406€	-14%

Si la ligne pour les déplacements est en hausse (notamment du fait du remboursement des frais de déplacement pour les TZR affectés à l'année – ce qui est quand même la moindre des choses !) on peut être certain qu'elle est insuffisante et que des déplacements effectués en 2010 ne seront pris en compte que sur le budget 2011.

Alors que nous venons de nous inscrire aux stages du PAF, la DAAEFOP commence à faire tourner les calculatrices et se prépare à supprimer des formations.

Les priorités seraient :

- La formation des stagiaires,
- L'évaluation par compétences
- La rénovation des STI

Les formations de proximité seront privilégiées, les formations à l'agrégation seraient supprimées comme de nombreux autres stages.

Coup de frein à la formation continue dans l'Académie de Dijon

Nous venons d'apprendre que la formation proposée dans le cadre de l'opération Lycéens au cinéma (2 jours complets avec nuitée), à Chalon sur Saône, ou à Auxerre, dans la semaine du 05 au 08 Octobre, devra se faire :
– avec ordre de mission mais sans remboursement des frais pour les collègues de Saône et Loire et de l'Yonne
– sans ordre de mission pour les autres (et donc a fortiori sans remboursement non plus)

Le rectorat procède de même pour la formation dans le cadre de collège au cinéma.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en l'absence d'ordre de mission, l'activité pratiquée n'est pas considérée comme étant faite sur le temps de travail ; par exemple, un accident survenu dans ce cadre ne pourrait être considéré

Formation continue : vers la fin ?

comme accident de travail. Par ailleurs, les absences de cours dues au stage seraient susceptibles de devoir être remplacées, les chefs d'établissement demandant certainement un document (genre demande d'autorisation d'absence ...). Nous déconseillons donc aux collègues de se rendre au stage dans ces conditions.

Toute désinscription peut s'accompagner d'une lettre adressée à la DAAEFOP par voie hiérarchique (avec copie au SNES) exprimant votre indignation et votre revendication d'accès à une offre de formation professionnelle de qualité, financée par l'employeur (Rectorat) et non par l'intéressé ! Ce ne sont pas aux enseignants de payer de leur poche pour offrir de la culture aux élèves ou pour se former professionnellement !

D'autres échos nous sont parvenus de stages académiques annulés faute de pouvoir rémunérer les intervenants ou défrayer les participants. Le Rectorat compte de plus en plus sur le bénévolat et la conscience professionnelle des enseignants pour accepter des conditions de travail indignes d'un Service Public d'Etat : c'est inadmissible !

Le SNES dénoncera dans les instances où il siègera, et en audience, l'abandon par le ministère de la formation continue qui est un droit et une nécessité pour les enseignants comme pour les autres salariés, peut-être plus encore après le saccage de la formation initiale des stagiaires. (pour information, la part patronale obligatoire de participation au budget pour la formation continue est de 1,6% de la masse salariale dans les entreprises du secteur privé et de 0,16% dans l'académie de Dijon)

Faites nous connaître les problèmes que vous rencontrez à ce sujet.



Vous trouverez [ici](#) le courrier envoyé dans les établissements.